



Nous nous étions engagés à installer le réseau d'assainissement collectif et, malgré des débuts difficiles, le chantier avance bien et respecte son planning. Bien que nous soyons conscients de la gêne occasionnée, la route d'Aumont restera fermée pour des raisons de sécurité.

Ces travaux ne sont pas sans incidences sur nos voiries qui ne supportent pas très bien ce ballet d'engins et de camions.

Les rues ne seront remises en état qu'à la fin des travaux.

Vous trouverez un résumé de notre budget. Comme vous pourrez le constater, les dotations de l'État baissent de façon drastique. Une diminution de moitié en 4 ans.

Malgré cela, nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts.

*La taxe communale sur l'eau sera calculée avec beaucoup plus de précision avant la fin de l'année, dès que nous serons en possession des tableaux d'amortissement. Mais comme nous vous l'avions dit, nous pourrons la diminuer. Je peux déjà vous annoncer qu'elle sera inférieure à 4 € et que le prix de l'eau sera plus faible que les 8 € prévus à l'origine du projet, **bien que nous ayons, aussi, décidé de remplacer la partie la plus vétuste du réseau d'eau potable.***

Christel Jaunet
Maire d'Aumont



Assainissement et remplacement du réseau d'eau potable

Les travaux sont découpés en 3 phases, la phase 1 est terminée et la phase 2 est en cours. Les travaux avancent bien, malgré quelques changements de programme, les entreprises respectent le planning.

Nous avons obtenu des subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et de l'État.

Travaux d'assainissement :	3 308 094 €
Remplacement des canalisations d'eau potable :	684 009 €
Travaux de protection des forages :	121 914 €

Soit un total HT de : 4 114 017 €

Subventions:	1 675 156 €
--------------	-------------

Le solde de l'opération sera financé pour 500 000 € par la taxe de raccordement, par un emprunt de 1 900 000 € et par l'excédent du budget eau.

► **Les premières maisons pourront être raccordées en septembre 2019.**

Écho des travaux

Comme vous l'imaginez bien, peu de travaux autres seront entrepris cette année.

La citerne de Gaz a été remplacée et l'électricité de l'église a été mise en sécurité, faute de subvention pour sa réfection complète.

CCAS

Comme nous vous l'avions indiqué, le CCAS va aider des Aumontois à réaliser leurs travaux d'assainissement.

Nous étudions actuellement les demandes.

Afin d'être le plus justes possibles, nous prendrons en compte les revenus après impôts et le reste à charge travaux + taxe, après déduction de la subvention de l'Agence de l'eau.

Entretien du village

Nous remarquons que depuis le début des travaux, beaucoup néglige l'entretien de leur trottoir. La commune ne peut plus vaporiser de désherbant et Jacky Favre, l'employé municipal, ne peut pas tout faire.

Je vous rappelle que l'entretien de vos trottoirs vous incombe.

Merci de faire le nécessaire.

La taxe sur l'eau

Nous avons maintenant l'échéancier de l'emprunt des phases 1 et 2 pour les travaux.

L'emprunt de la phase 3 devrait être mis en place en septembre. Notre visibilité sera alors bien meilleure et la taxe sur l'eau sera réajustée à la baisse.

Nous vous rappelons que cette taxe servira principalement à financer l'emprunt dont l'échéance est aux alentours de 65 000 €/an.

► **Cette taxe est la seule source de recette du budget eau et assainissement.**

La taxe de raccordement

La PAC est directement liée au raccordement au réseau d'assainissement collectif et doit être considérée comme une redevance pour service rendu.

Le tarif appliqué est un forfait de 2 200 € TTC voté en conseil municipal le 4 mars 2019. C'est une participation pour le financement du réseau d'assainissement collectif.

Nous vous avons demandé, sur la base du volontariat, de bien vouloir acquitter en partie ou en totalité, cette taxe afin de pouvoir enchaîner la phase 3 des travaux. Nous remercions ceux qui ont répondu favorablement à cette demande.

► **La taxe est redevable par logement et/ou construction.**

L'enfouissement des lignes électriques

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques avancent bien malgré quelques difficultés de coordination avec les travaux d'assainissement. L'opération se fera en plusieurs étapes : tout d'abord l'enfouissement du réseau EDF et France Télécom, l'intervention de SFR pour la fibre et ensuite l'enlèvement des poteaux. Il nous faut donc faire preuve d'un peu de patience pour, enfin, ne plus voir ces vilains poteaux. Tout devrait être terminé en septembre.

► **Nous avons demandé des devis pour la réalisation de l'enfouissement dans les autres rues du village.**

Les rues et les routes d'Aumont

Comme vous avez pu le constater, ces travaux endommagent fortement notre voirie.

Nous avons anticipé la réfection des rues mais, contrairement à ce que nous avons prévu, celle-ci ne se fera pas au fur et à

mesure de l'achèvement des rues, mais seulement à la fin des travaux. En effet, le passage des camions et des engins les détériorerait à nouveau.

La configuration du village, avec ses rues étroites et ses carrefours à angles droits ne permet pas aux camions de circuler correctement, ils sont donc obligés de réaliser une boucle.

La route d'Aumont ne pourra être rouverte que lorsque les travaux de protection des forages auront été effectués d'une part et que lorsque la circulation rue Louis Blanchet et chemin de la Procession sera à nouveau normale.

En effet, nous ne sommes pas les seuls à utiliser cette route, beaucoup de véhicules venant de Creil, d'Apremont et de Chantilly l'empruntent pour rejoindre Senlis. Tant que la circulation ne peut être fluide, les rues en chantier ne supporteraient pas le trafic.

► **il n'est pas possible de laisser cinq cents voitures traverser le village en travaux.**

Comptes Administratifs 2018.

Budget principal

Les recettes de fonctionnement (en euros) :

Impôts et taxes :	373 900
Concessions :	2 179
Dotations de l'état :	31 724
Droit de mutation :	19 536
Locations et produits ex :	17 258
Divers :	6 670

SOIT UN TOTAL DE	451 267
-------------------------	----------------

Les dépenses de fonctionnement (en euros) :

Dépenses générales :	75 638
Personnels :	55 751
Élus :	26 980
Contributions obligatoires :	18 229
Subventions associations :	13 000
Emprunt :	5 528
FNGIR :	122 435
Divers :	3 803

SOIT UN TOTAL DE	321 364
-------------------------	----------------

► **La majorité de nos revenus provient des taxes d'habitations et foncières.**

► **Les dotations de l'état ont fortement diminué. 58 684 € en 2013 contre 31 724 € en 2018.**

► **Notre plus grosse dépense reste le FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources).

Un fonds de compensation que l'état nous reprend pour reverser aux communes « pauvres ».

► **Un excédent de fonctionnement d'environ 130 000 €.**

L'excédent de fonctionnement nous permet de financer l'investissement.

Budget principal investissement

Dépenses d'investissement (en euros) :

Solde invest 2017 :	2 240
Remboursement emprunt :	14 267
Travaux cimetière :	13 900
Achat terrain :	52 336
Achat Kangoo :	14 059
Divers :	3 079

SOIT UN TOTAL DE	99 881
-------------------------	---------------

Recettes fonctionnement (en euros) :

Virement fonct solde 2017 :	26 087
Taxe aménagement :	3 392
Divers :	3 500

SOIT UN TOTAL DE	33 469
-------------------------	---------------

► **Achat terrain**

Le terrain acheté nous était indispensable pour réaliser l'assainissement. La pompe de relevage du chemin du Moulin y a été installée.

► **Soit un besoin de financement de 66 412 €.**

Ce besoin de financement sera couvert par l'excédent de fonctionnement.

Bibliothèque

La bibliothèque d'Aumont sera fermée du 13 juillet au 25 août inclus.

Réouverture le 26 août.



Dessin/Peinture

Carole Clopin, artiste peintre de formation Martenot, donne des cours de dessin et de peinture à Aumont, salle Amar, le mardi (matin, après-midi et soir) et le mercredi (matin). Débutants et confirmés.

Contact :

carole.clopin@yahoo.fr
www.carole-clopin.com
06 74 00 11 15

Mairie

1, rue Henri Dupriez
60300 Aumont-en-Halatte
Tél./Fax : 03 60 46 18 84
aumontenhalatte@sfr.fr
www.aumont-en-halatte.fr

Heures d'ouverture au public :

- Lundi 18h / 19h30
- Mercredi 9h / 11h
- Samedi 10h / 12h
(le 1^{er} et 3^e samedi du mois)

L'aire de grand passage

Comme vous le savez, la commune avait attaqué le schéma départemental des gens du voyage.

Celui-ci imposait à la commune de Senlis une aire de grand passage de 200 places et une aire d'accueil de 50 places. Soit un

nombre de places équivalent à celui de l'agglomération de Beauvais et bien supérieur à ce qui était imposé à Creil ou Compiègne.

L'état a dû refaire son schéma et le nouveau prévoit une aire de grand passage de 100 places, l'aire d'accueil a été supprimée et remplacée par 12 terrains familiaux.

Entre temps, la compétence a été transférée de la ville de Senlis à la communauté de commune qui travaille actuellement à la réalisation de ces installations.

► **À ce jour, l'emplacement de l'aire de grand passage n'a pas encore été défini.**

Le PNR

La Charte du PNR a expiré il y a plus d'un an. Avant de nous engager à signer la nouvelle Charte, nous avons demandé au PNR de revoir quelques points qui nous semblaient inacceptables. En effet lors de l'action qui nous opposait à la ville de

Senlis concernant l'aire de grand passage, nous avons demandé au PNR d'intervenir dans cette affaire, puisque cette implantation n'était pas en accord avec la Charte. Malgré des études techniques et juridiques le confirmant, les membres du bureau du PNR avaient choisi de ne pas attaquer cette action en justice, en faisant ainsi un vote politique et non technique et juridique.

Estimant que cette Charte n'avait dans ce cas aucune valeur, nous estimions que nous ne devons plus y adhérer. Ce point a désormais été changé et en cas de litige opposant deux communes du Parc, la décision sera prise par des experts et non plus par des politiques. Nous sommes ravis de cette modification.

► **L'enquête publique démarre et la Charte est consultable en Mairie et sur le site du PNR.**

Les animaux domestiques errants

Nous rencontrons actuellement une recrudescence de chats errants sur la commune. Nous avons conclu un contrat avec l'association « Clara » et, en vertu de l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, qui reconnaît et encadre la situation

des colonies de chats libres, pour faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, et à les relâcher sur le lieu du trappage.

Nous vous demandons de bien vouloir surveiller vos animaux, afin qu'ils ne soient pas trappés. Nous vous rappelons que les animaux domestiques doivent être identifiés.

► **Cette campagne commencera à partir du 9 juillet 2019 et se poursuivra tout l'été.**

Rappel de la réglementation

Le village d'Aumont se trouve en site inscrit de la Vallée de la Nonette et en site classé de la forêt d'Halatte. Il est situé sur le territoire du PNR (parc naturel régional) ; il est soumis à l'avis de l'Architecte des bâtiments de France et certaines parties du

village sont en zones naturelles ou zones classées...

Par conséquent, la plupart des travaux que vous effectuez chez vous, nécessite une déclaration préalable de travaux : que ce soit un projet de démolition, de construction, de modification, d'un garage, d'un abri de jardin, et plus généralement pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment – le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade, les menuiseries ou un portail – un changement de destination, etc. Enfin, avant l'abattage d'un arbre, vérifiez qu'il ne se trouve pas en zone naturelle. **Pour rappel : les articles L 480-4, L 430-2, L 421-1 du Code de l'urbanisme.**

► **Renseignez-vous à la Mairie**